



**PRÉFET  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

3

**Concertation préalable**  
(article L 123-12 du code de l'environnement)

Aucun débat public ni concertation préalable dans les conditions définies aux articles L121-8 à L121-16 du code de l'environnement n'a été organisé sur la demande présentée par la société Laitière des Volcans d'Auvergne concernant l'autorisation d'exploiter une laiterie au lieu-dit « Theix » sur le territoire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE.